



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations de la
Savoie

Service solidarités, égalité et
insertion sociale
Pôle hébergement
et accès aux droits

321, Chemin des Moulins
B.P. 91113
73011 CHAMBERY CEDEX

Arrêté préfectoral

modifiant l'arrêté préfectoral du 13/02/2020 fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures en vue de l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour l'année 2020

Le Préfet de la Savoie,

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code civil notamment son article 450 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.472-5 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13/02/2020 fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures en vue de l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour l'année 2020 ;

Vu le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales Auvergne-Rhône-Alpes 2017-2021 ;

Vu l'avis du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Chambéry en date du 12 février 2020.

Considérant l'état d'urgence sanitaire actuel ;

Considérant qu'il convient, en application des dispositions de l'ordonnance susvisée, de modifier les délais fixés initialement dans le cadre de l'appel à candidature **en vue de l'agrément de mandataires judiciaires et à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour l'année 2020** ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 13/02/2020 susvisé est modifié comme suit :

Au titre de l'année 2020, le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures qui sera organisé en vue de l'agrément de 4 mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant leur activité à titre individuel dans le département de la Savoie est le suivant :

Lancement de l'appel à candidatures	Objet	Ressorts des tribunaux judiciaires	Nombre de poste	Date de dépôt des candidatures Cachet de la poste faisant foi
FÉVRIER 2020	Agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel	CHAMBÉRY	3	17 février 2020 17 juillet 2020
		ALBERTVILLE	1	

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au procureur de la République et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le **16 AVR. 2020**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pierre MOLAGER